

Date de convocation	
19 mars 2018	
Nombre de conseillers :	
En exercice :	10
Présents :	07
Votants :	07

L'an deux mil dix-huit, le **26 mars** à 19 h 00,
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie,
sous la présidence de monsieur Patrick de BRUNIER, Maire.
Etaient présents : Desjean Alain, Chaudrin Emilie, Wuthrich Nicole,
Clavaud Olivier, Bridier Solange, de Vaumas Marie, Nonet Claude-
Henri
Absentes excusées : Rolland Claudine, Marie Nicole

Compte administratif 2017

Monsieur le maire sort de la séance. Monsieur Alain DESJEAN, premier adjoint, présente le compte administratif 2017.

Recettes de fonctionnement	221 029,06 €
Dépenses de fonctionnement	200 373,52 €
Résultat de l'exercice	20 655,54 €
Résultat antérieur reporté	174 581,87 €
Résultat d'exploitation cumulé	195 237,41 €
Recettes d'investissement	30 147,59 €
Dépenses d'investissement	23 231,43 €
Résultat de l'exercice	6 916,16 €
Résultat de clôture N-1	-27 563,74 €
Résultat de clôture (déficit)	-20 647,58 €
Restes à réaliser en dépenses	20 000,00 €
Besoin de financement	40 647,58 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité ce compte administratif 2017.

Approbation du compte de gestion 2017

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Patrick de Brunier, Maire,

Après s'être fait présenter le budget 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations sont régulières et justifiées.

1-Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2-Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3-Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et l'approuve à l'unanimité.

Affectation du résultat 2017

Recettes de fonctionnement	221 029,06 €
Dépenses de fonctionnement	200 373,52 €
Résultat de l'exercice	20 655,54 €
Résultat antérieur reporté	174 581,87 €
Résultat d'exploitation cumulé	195 237,41 €
Recettes d'investissement	30 147,59 €
Dépenses d'investissement	23 231,43 €
Résultat de l'exercice	6 916,16 €
Résultat de clôture N-1	-27 563,74 €
Résultat de clôture (déficit)	-20 647,58 €
Restes à réaliser en dépenses	20 000,00 €
Besoin de financement	40 647,58 €

Le résultat d'exploitation cumulé est de **195 237,41 €**, le besoin de financement en section d'investissement est de 40 647,58 €. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter :

à la section d'investissement	c\1068	40 647,58 €
en excédent de fonctionnement reporté	c\002	154 589,83 €

Vote du taux des taxes locales 2018

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taxes locales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité les taux suivants :

taxe d'habitation	13,85%
foncier bâti	7,75%
foncier non bâti	20,46%
contribution foncière des entreprises	17,12%

Subventions 2018

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter les subventions pour 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité les subventions suivantes :

<u>Associations</u>	<u>subventions</u>
Aide à domicile en milieu rural de Dun-sur-Auron	250 €
Amicale des Chasseurs d'Osmary	300 €
Amicale dunoise de bridge	100 €
Amis des écoles	600 €
Union du Cher des DDEN	30 €
Club de l'amitié d'Osmary	600 €
Facilavie	50 €
Judo club Dun	50 €
Le Gardon d'Osmary	600 €
Tennis club d'Osmary	600 €
TOTAL	3 180 €

Vote du budget 2018

Monsieur le Maire présente le budget 2018.

Il s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes de :

- en section de fonctionnement **367 016,83 €**
- en section d'investissement **87 777,58 €**

Le conseil municipal le vote à l'unanimité.

Indemnités de conseil au receveur municipal

En application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 et du décret 82.979 du 19 novembre 1982, de l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 qui précise les **conditions d'attribution de l'indemnité de conseil aux comptables chargés des fonctions de Receveur des communes,**

le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer à **Madame Karine PLAT**, receveur municipal, **l'indemnité de conseil et de budget** au taux de 100 % du montant autorisé par l'article 4 de l'arrêté précité.

Remplacement du lave-vaisselle de la salle Serge Vinçon

Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise Montagne pour le remplacement du lave-vaisselle de la salle socio-culturelle. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette offre et charge monsieur le maire de passer commande.

Fait et délibéré à Osmary, le 26 mars 2018.

Patrick de BRUNIER	Alain DESJEAN	Claudine ROLLAND
Olivier CLAVAUD	Emilie CHAUDRIN	Nicole WUTHRICH
Solange BRIDIER	Marie de VAUMAS	Claude-Henri NONET
Nicole MARIE		